



Vers une commune nouvelle ?

De quoi parle-t-on?

Dans quel calendrier?

Quelles sont vos questions? Préoccupations?

Notre position ?

Réunion publique du 29 avril 2016

Une commune nouvelle, c'est quoi ?



Le mariage entre communes qui formeront à l'avenir une seule commune.

Les communes actuelles deviendront des communes déléguées



Une commune nouvelle, c'est quoi ?

Les communes nouvelles ont les mêmes compétences que les autres communes.

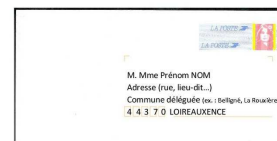
- Des élus : un conseil municipal , un maire et des adjoints ... et des maires délégués
- Un seul budget
- Des services et des équipements
- Des compétences ... urbanisme



Une commune déléguée, c'est quoi ? A grands traits

- un maire délégué et un conseil de commune déléguée
- une annexe de la mairie de la commune nouvelle,
- Un budget qui lui est alloué annuellement par le conseil de la commune nouvelle (pour les petits investissements, pour le fonctionnement et l'animation)
- Mais aussi ...

Un changement d'adresse



Une commune nouvelle ? Dans quel calendrier?

Pour bénéficier du bonus sur les dotations de l'Etat ...

- Délibération des conseils municipaux **avant le 30 juin** ...
- Pour une création effective au **1 janvier 2017**

Ou plus tard ...

D'ici le 30 juin :

- Un comité de pilotage avec les communes voisines
- Des réunions de l'ensemble des conseillers municipaux par thématiques en associant les agents :
 - *aménagement/urbanisme/environnement
 - *Services de proximité (enfance-jeunesse, sports, associations...)
 - *Organisation et finances
 - *Economie/tourisme/communication
 - *Charte



Une nouvelle phase de concertation avec la population

Vers une commune nouvelle à six en Ouest Anjou

Communes de l'Ouest Anjou : La Courvaie, La Courvaie-Hémeaux, St-Augustin-d'Ardenne, St-Georges-de-Monteville, Villaines

Les communes nouvelles ont une population de 35 000 habitants et un territoire de 125 km² (soit 10 communes de l'Ouest Anjou, à savoir La Courvaie, La Courvaie-Hémeaux, St-Augustin-d'Ardenne, St-Georges-de-Monteville, Villaines, La Courvaie-Hémeaux, St-Augustin-d'Ardenne, St-Georges-de-Monteville, Villaines, La Courvaie-Hémeaux).

Une commune nouvelle : pour quoi faire de plus ou de mieux ?

- 1. Meilleure gestion des territoires, donc de tous les services et de tous les équipements (écoles, centres de loisirs, etc.)
- 2. Meilleure gestion des services et des équipements (écoles, centres de loisirs, etc.)
- 3. Meilleure gestion des services et des équipements (écoles, centres de loisirs, etc.)
- 4. Meilleure gestion des services et des équipements (écoles, centres de loisirs, etc.)
- 5. Meilleure gestion des services et des équipements (écoles, centres de loisirs, etc.)
- 6. Meilleure gestion des services et des équipements (écoles, centres de loisirs, etc.)

Les principales étapes avant de voter :

1. Une étude de faisabilité est menée par le COM TACT.
2. Une concertation est organisée avec les habitants.
3. Une délibération est prise par les conseils municipaux.
4. Une délibération est prise par le conseil régional.
5. Une délibération est prise par le conseil départemental.
6. Une délibération est prise par le conseil d'Etat.

COM TACT
Commissariat à la Création de Territoires
02 41 77 00 50
www.comtact.com

En se mettant d'accord ensemble sur ce que chacune des communes attend : un projet, une charte

En évaluant bien les conséquences financières pour chacune des communes actuelles, pour les contribuables